

## **Commune d'Arconciel - Plan des infrastructures d'eau potable Mise à jour du dossier suite à l'examen préalable**

### **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

#### **Remarques du SAAV (du 13 septembre 2017)**

- **Chapitre 2 – Ressources en eau**
  - La liste des propriétaires disposant de sources privées et raccordés au réseau communal figure en annexe du chapitre. Une remarque concernant le contrôle de ces installations et l'établissement d'un échéancier en cas de non-conformité a été ajoutée aux conclusions.
  
- **Chapitre 5 – Besoins en eau et bilans hydriques**
  - Le tableau des besoins en eau actuels a été modifié en tenant compte de la consommation annuelle effective en 2015 (somme des compteurs).
  
- **Chapitre 6 – Concept général - plan directeur**
  - Le cas de crise de la rupture du réseau a été complété.
  
- **Chapitre 8 – Financement et tarification**
  - La part des valeurs de renouvellement du GAME incombant à Arconciel est incluse dans le prix de l'eau fixé par l'Association. Les détails y relatifs figurent dans le PIEP du GAME.
  - L'établissement d'un nouveau règlement sera effectué par la nouvelle Commune de Bois d'Amont.

#### **Remarques du SEn (du 17 février 2017)**

- **Chapitre 2 – Ressources en eau**
  - La remarque concernant la redéfinition des zones de protections S2 et S3 en fonction de nouvelles constructions a été supprimée.
  - Le prélèvement maximal au puits et station de pompage Moulin à Bentz a été indiqué par l'exploitant. La capacité de ces ressources est traitée par le PIEP du GAME.

RIBI SA  
Ingénieurs hydrauliciens

Kornélia Ribí  
